



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

assurance automobile

Question écrite n° 70888

Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, de bien vouloir lui communiquer le nombre de conducteurs automobiles ayant été condamnés pour défaut d'assurance pour les années 1998, 1999 et 2000.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le nombre de condamnations pour défaut d'assurance de véhicule terrestre à moteur est de 34 299 en 1998, 33 724 en 1999 et 35 219 en 2000. Cette dernière année marque une légère augmentation de l'ordre de 2,5 % par rapport à 1998 et de 4 % par rapport à 2000. L'infraction considérée étant une contravention de la cinquième classe, l'amende est, dans neuf cas sur dix, la peine principale prononcée. Son montant moyen est en hausse : 330,20 euros en 1998, 351,70 euros en 1999 et 362,22 euros en 2000. Pour les autres condamnations, la peine principale prononcée s'avère être la peine de suspension de permis de conduire. Il faut observer que cette dernière peine peut également être prononcée à titre de peine complémentaire et se cumuler, alors, avec l'amende. Les tribunaux de police font de plus en plus largement application de cette faculté : 5 189 mesures prononcées dans ce cadre en 1998, 5 516 en 1999 et 7 096 en 2000.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70888

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7375

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 983